



Question 1

Ecole enfantine obligatoire et harmonisation des horaires sont des objectifs déclarés du DFJ. Ces orientations répondent à une forte demande sociale, notamment du monde des entreprises, des familles monoparentales ou de celles dans lesquelles les deux parents exercent une activité professionnelle rémunérée. D'autre part, le 75% de la population du canton de Vaud exerce son activité professionnelle hors de son lieu de domicile.

Comment vous situez-vous vis-à-vis de ces approches ? Faut-il notamment aller plus loin, en développant les accueils avant et après le temps scolaire et durant la pause de midi ? Faut-il permettre aux enfants d'être scolarisés, non pas dans un établissement lié au domicile, mais à proximité du lieu de travail des parents ?



Maximilien
BERNHARD



Je suis tout à fait favorable à l'harmonisation des horaires scolaires. De plus en plus de familles sont confrontées à un véritable casse-tête, notamment lorsque deux enfants en bas âge terminent leurs cours à des heures différentes. Des structures d'accueil durant la pause de midi voient le jour régulièrement. En revanche, les parents devraient s'efforcer de prendre en charge leur enfant après l'école. L'éducation est avant tout leur affaire. Les récents événements qui se sont produits à Monthey démontrent une fois de plus qu'une présence parentale à domicile est nécessaire pour un encadrement optimal des enfants. Je suis favorable à octroyer des déductions fiscales aux parents qui décident de réduire leur activité professionnelle pour s'occuper de leurs enfants. Une scolarisation des enfants près du lieu de travail des parents poserait quant à elle des problèmes insolubles en matière d'organisation scolaire.



Pascal
BROULIS



Je suis favorable à la création des conditions les meilleures possibles pour les parents qui travaillent. C'est dans cet esprit que se soutiens la fondation pour la petite enfance. C'est également dans cet esprit que je soutiendrai toute mesure allant dans le même sens, dans les limites des moyens disponibles, et ceci en concertation avec les communes.



Jacqueline
DE
QUATTRO



Dans son organisation actuelle (début des classes à des heures différentes selon l'âge des enfants, pause de midi, fin des classes au milieu de l'après-midi, etc.), l'école est un frein à l'intégration professionnelle des femmes. Comme toutes celles et tous ceux qui se battent pour permettre aux femmes de concilier vie familiale et vie professionnelle, je suis donc favorable à l'harmonisation des horaires scolaires et à l'horaire continu (prise en charge avant et après le temps scolaire et durant la pause de midi).

Rendre l'école enfantine obligatoire est une idée que je soutiens entièrement. Cette réforme doit néanmoins être l'occasion de fixer des objectifs clairs pour ces premières années d'école, notamment pour l'apprentissage de la lecture.

Quant à scolariser les enfants à proximité du lieu de travail des parents, cela me paraît, dans notre époque marquée par la mobilité professionnelle, une fausse bonne idée : les enfants devront-ils changer d'école à chaque fois que papa ou maman change de travail ?



Vous mélangez deux notions :

1. L'enseignement
2. L'accueil des enfants pour décharger les parents

Le rôle de l'école enfantine est d'abord un rôle d'enseignement. Sur ce point, je considère qu'il est opportun de rendre l'école enfantine obligatoire si on fixe à ce cycle de la scolarité des objectifs au moins en matière de lecture.

Pour ce qui est de d'organiser une prise en charge des enfants qui décharge les parents, je considère que les pouvoirs publics ont un rôle subsidiaire, en collaboration avec les familles et les entreprises. Il ne s'agit pas de donner à l'école enfantine d'abord une fonction de structure d'accueil.

La question de la scolarisation à proximité du lieu de travail des parents est une bonne question. De façon générale, je pense qu'une plus grande liberté devrait être donnée aux parents quant au choix de l'établissement fréquenté par leurs enfants.



La mise en oeuvre de la Loi sur l'accueil de jour des enfants permettra de soutenir les élèves et les familles en développant les offres péri- et para-scolaires. L'harmonisation des horaires et l'ouverture aux projets de journée continue de l'écolier visent également ces mêmes objectifs. La généralisation de l'offre en matière de devoirs surveillés devrait également soutenir les élèves dans leurs apprentissages et permettre une meilleure intégration de chacune et de chacun d'entre eux. Par ailleurs, il conviendra de préciser très clairement les cahiers des charges de chacun-e-s des professionnels autour de l'enfant/élève, selon le principe « à chacun son métier ».

Je ne suis pas favorable à la scolarisation des élèves en fonction du lieu de travail des parents, car cela pourrait constituer un frein à l'insertion sociale des enfants dans leur lieux d'habitation.



Sur les horaires continus, je suis favorable à leur développement. Pour la scolarisation près du lieu de travail, plutôt réservé : l'insertion de l'enfant dans le quartier où il vit lui permet d'avoir un réseau d'amis qu'il peut rencontrer aussi hors du temps scolaire.



L'école enfantine favorise la socialisation et l'intégration du jeune enfant dans un groupe, sans parler du fait qu'elle constitue un tremplin pour le début de la scolarité; dès lors, uniformiser sa fréquentation en la rendant obligatoire ne me semble pas problématique.

L'harmonisation des horaires est à mon avis tout simplement indispensable.

Quant à savoir s'il faut permettre aux enfants d'être scolarisés à proximité du lieu de travail des parents, un tel choix peut éventuellement être offert sous certaines conditions, bien que je sois avant tout sensible aux problèmes que cela pourrait poser (intégration sociale plus difficile au lieu de résidence, problèmes en cas de changement de (lieu de) travail, répartition des effectifs entre différentes communes, etc.).



Philippe
MARTINET



L'école ne peut plus ignorer les contingences familiales et elle se doit aussi de poser ses exigences dans le cadre de l'organisation de la journée de l'enfant / écolier. Les conseils d'établissements doivent permettre de trouver des solutions adaptées aux caractéristiques locales (durée de la pause de midi, encadrement péri-scolaire, etc.), tout en réaffirmant la primauté de la place aux apprentissages scolaires.

Dès l'école primaire, dans cette vision, l'enfant se socialise au contact de ses camarades de quartier et il me paraît en ce sens dommageable qu'il soit "déposé" à côté du bureau des parents.



Jean-Claude
MERMOUD



Plutôt favorable. Pour les âges pré-scolaires, l'Etat peut encourager notamment les crèches, mais l'organisation d'accueils para-scolaires et de réfectoires sont de compétence communale.

La proximité du lieu de domicile est plus pertinente (intégration, voisinage, bénévolat entre parents, pédibus, etc.).



Mario-Charles
PERTUSIO



Ce candidat n'a pas répondu à notre questionnaire.



Josef
ZISYADIS



L'école infantine obligatoire est une bonne chose. Toutefois, l'école infantine obligatoire ne doit pas devenir un nouvel élément de sélection, mais garder sa qualité d'école initiatrice, ouverte, centrée sur l'éveil.

L'harmonisation des horaires correspond sans doute à des besoins sociaux. Toutefois il faut évaluer avec précision les besoins et possibilités des élèves et les possibilités d'organisation du travail scolaire. L'harmonisation ne peut être ni le prétexte ni l'occasion d'accroître la charge de travail des enseignants-es.

Question 2

La question de la gestion des différences d'origine sociale entre les enfants fait débat.

Ainsi, par exemple, les élèves doivent souvent effectuer des recherches « à domicile » pour créer ou compléter des dossiers. Or, tous n'ont pas accès aux mêmes sources et ne bénéficient pas du même soutien familial.

L'école doit-elle prendre en compte ces différences d'origine socio-culturelle et, si oui, de quelle manière ? Comment vous situez-vous devant le principe de la discrimination positive qui conduirait l'école à donner plus à ceux qui ont moins reçu de par leur naissance ?



Maximilien
BERNHARD



La vocation de l'école est avant tout de transmettre des connaissances aux enfants. Elle ne peut pas se substituer au rôle des parents. Les différences d'origine socioculturelle sont souvent liées à la problématique de l'intégration. Des mesures incitatives telles que l'accueil par les autorités communales, les cours de langue, la participation aux activités des sociétés locales etc. devraient être mises en place pour faciliter l'intégration des familles en provenance d'autres pays. En tant que double national, je suis bien placé pour en parler. Il faut travailler en amont. A partir de là, les recherches à domicile seront hautement facilitées. Je suis défavorable à l'idée de discrimination positive, qui risquerait de déboucher sur des mesures arbitraires et contreproductives. Le principe d'équité de traitement doit prévaloir pour chaque enfant. Il s'agit néanmoins de tenir compte, en fonction des circonstances du cas, des situations particulières que des enfants peuvent avoir vécues.



Pascal
BROULIS



La discrimination positive ne me paraît pas être la solution la plus judicieuse. Je suis plutôt favorable à des soutiens scolaires et d'encadrement ciblés pour les élèves en difficultés. Une réflexion sur les critères de sélections pourrait également être menée.



Jacqueline
DE
QUATTRO



L'école doit aider les élèves en difficulté, quel que soit leur milieu d'origine. Cette aide aux plus faibles ne doit cependant pas retenir les meilleurs d'avancer plus rapidement et d'aller plus loin. Il ne faut pas confondre égalité des chances et égalitarisme.



Philippe
LEUBA



L'enseignement qui « met l'élève au centre » et lui confie un rôle principal dans la direction de ses apprentissages a pour effet de donner trop d'importance à l'origine sociale et familiale. Il est temps de rendre aux enseignants le rôle de diriger et de structurer les apprentissages, en partant non pas de l'élève, mais de l'enseignement des bases. C'est ainsi que l'on réduit au minimum l'influence négative des différences d'origine socio-culturelle.

Quant à la question de la discrimination positive, elle n'a aucun sens si elle se fonde sur des préjugés quant à l'origine sociale. En revanche, elle a un sens si l'école apporte un appui aux élèves en difficulté, quelle que soit leur origine. Cela suppose qu'on accepte que l'enseignement soit sélectif.



L'école joue un rôle majeur en matière d'intégration sociale. Elle a pour mission d'élever le niveau général de la formation de chacune et de chacun et de lutter contre les inégalités sociales.

Dans cette perspective, la généralisation de l'offre en matière de devoirs surveillés (mentionnée ci-dessus), de même que le renforcement des appuis, devraient permettre d'accroître l'égalité des chances entre les élèves.

La mise en place de l'enveloppe pédagogique a contribué à réduire progressivement les disparités -non justifiées par des critères objectifs- existant entre les établissements en matière d'allocation des ressources, et à ainsi renforcer l'équité ; par ailleurs, l'autonomie accrue des établissements scolaires devrait permettre à ces derniers de tenir de mieux en mieux compte des caractéristiques locales comme des besoins spécifiques de leur population d'élèves. Cette première phase étant accomplie, il conviendra d'étudier dans un proche avenir la pertinence de développer des indicateurs afin de mieux apprécier les besoins particuliers des établissements scolaires, et d'allouer, le cas échéant, à certains d'entre eux, des moyens complémentaires ; ceci pourrait conduire à l'introduction de nouveaux paramètres dans l'enveloppe pédagogique.



L'une des meilleures manières de faire (et qui rejoint la première partie de la question précédente) est de généraliser la possibilité de faire les devoirs à l'école, avec un appui, sur le modèle des « études surveillées », de sorte que si possible, quand l'enfant rentre à la maison, il a fini sa journée. D'autre part, en reprenant le cours de la baisse des effectifs scolaires on doit intensifier le travail en classe et pouvoir ainsi l'alléger à la maison.



Sur un plan pratique, il me semble que l'école devrait être en mesure d'offrir un soutien aux élèves et faciliter l'accès aux informations dont un enfant pourrait avoir besoin. Quant à la gestion des différences sociales et culturelles, je pense que la discrimination positive peut être une approche – bien que je me méfie des « recettes », surtout si elles demandent beaucoup de discernement, car les risques de pénalisation de ceux qui – a priori – ont « tout », existent aussi. On pourrait déjà commencer à travailler sur les préjugés (présents aussi chez les enseignants) qui conduisent souvent à des formes de discrimination, par des attitudes, des messages inadéquats, etc. Mais, de manière générale, je salue un état d'esprit plus positif dans les écoles vaudoises.



Il ne fait aucun doute qu'avec 28 puis 32 périodes de 45 minutes, l'élève ne bénéficie pas d'un encadrement familial propice soit à l'aide aux devoirs, soit à lui faire découvrir le monde, qui prend du retard par rapport aux échéances scolaires. Une offre de devoirs surveillés ou loisirs éducatifs constitue une bonne manière de donner plus à ceux qui ont moins reçu.



Ces « structures de recherche » existent déjà dans le cadre de l'école. Au besoin, elles devraient pouvoir être mises à disposition dans le cadre de devoirs surveillés. Là encore, il s'agit d'une démarche au cas par cas propre à chaque établissement et dépendant d'une volonté communale.



Ce candidat n'a pas répondu à notre questionnaire.



La sélection est un élément lourd de notre système scolaire. L'école se doit de développer des démarches qui permettent de réduire les inégalités sociales face à la culture et au travail scolaire, en construisant systématiquement des discriminations positives envers les élèves socialement défavorisés-es. Il faut donc mettre à disposition l'encadrement et les moyens adéquats pour développer une telle politique.



Question 3

En ce qui concerne le secondaire I et son organisation actuelle, (degrés 7 à 9 de l'école obligatoire), deux conceptions opposent les partis. Certains demandent « la revalorisation de la VSO » et d'autres le rapprochement des filières, voire la filière unique.

Selon les orientations de ce que vous défendez :

Quelles mesures concrètes doit-on mettre en place pour faire en sorte que les élèves de la VSO soient revalorisés ? Quelles mesures devraient accompagner la mise en place d'une seule voie au secondaire I ?



Maximilien
BERNHARD



Je suis favorable à une revalorisation de la filière pratique, de manière à ce que les écoliers sortant de l'école obligatoire sachent lire, écrire et compter correctement. Passablement de chefs d'entreprises se plaignent du faible niveau des apprentis qui débutent leur formation professionnelle. Plusieurs d'entre eux sont de plus en plus réticents à engager des apprentis pour cette raison. L'avenir du tissu industriel de notre pays pourrait être garanti si des mesures de revalorisation de la filière pratique étaient mises en place et que les métiers manuels cessaient une fois pour toute d'être dénigrés. Je suis en revanche sceptique à l'égard d'une seule voie au secondaire I qui ne tiendrait plus compte des différences des enfants dans leurs capacités à apprendre.



Pascal
BROULIS



Je ne suis pas favorable à la fusion des trois voies. Néanmoins, une revalorisation de la VSO me semble nécessaire. A mon sens, la fusion ne ferait que retarder la sélection, pire elle légitimerait le monde économique à effectuer un « tri » par un système d'examens qui échapperait au contrôle public.

Vu que la VSO doit mener principalement à l'apprentissage, je pense que c'est d'abord en partenariat avec l'économie qu'il faut travailler. Il faut que les employeurs aient envie de privilégier pour l'apprentissage dual ceux qui sortent de VSO.

Ceci passe par un aménagement du programme orienté vers l'apprentissage (avec un examen cantonal identique dans tout le Canton à la fin de la VSO ?). Autre point : quitte à renoncer à des disciplines secondaires, il faudrait privilégier quelques matières fondamentales : je pense au français et aux mathématiques.

Concernant l'école post-obligatoire, je suis favorable à la réforme que propose la commission formation du parti radical vaudois : il s'agit de proposer deux grandes voies, la première amenant à la carrière académique, la seconde à la formation professionnelle.



Jacqueline
DE
QUATTRO



De votre question, il ressort déjà un point de consensus : nous sommes tous d'accord sur le fait que la VSO pose un problème. J'ajouterai un problème grave, que nous devons essayer en priorité de résoudre. Mes pistes : classes moins nombreuses, redonner à l'enseignant l'autonomie nécessaire pour cadrer et diriger sa classe, faire davantage confiance aux enseignants, augmenter les exigences, établir des projets pilotes permettant de rapprocher le monde du travail de la VSO (et faire ainsi diminuer la stigmatisation dont souffrent les élèves de VSO).



Pour revaloriser la VSO, on doit travailler selon deux axes :

1. Augmenter les exigences : ce n'est certainement pas en abaissant les exigences que l'on revalorisera la VSO ! Pour permettre aux élèves d'atteindre des objectifs plus exigeants, il est temps de rechercher des méthodes pédagogiques efficaces ; elles existent, leur preuve a été faite. Les pédagogies dites « actives » sont inefficaces, et particulièrement avec les élèves en difficulté scolaire.
2. Poser des exigences sélectives sur des disciplines d'enseignement qui ne sont pas « pré-gymnasiales » : habileté manuelle, création artistique, sens pratique, etc. Lorsque l'élève pourra être mis en situation d'échec sur des disciplines comme les ACM, on aura revalorisé certaines spécificités de la VSO.



Comme je l'ai indiqué à de nombreuses reprises, je suis personnellement en faveur d'une seule voie jusqu'à la fin de l'école obligatoire. Ce débat est à ce point important et complexe qu'il devra faire l'objet d'une vaste discussion préparatoire entre l'ensemble des partenaires concernés. Celle-ci devra établir la faisabilité pédagogique et politique d'un tel projet et, le cas échéant, les modalités de sa mise en oeuvre.



On doit prendre acte qu'en gros le débouché des élèves devrait se décomposer en deux voies principales : la formation professionnelle ou les formations qui passent par le gymnase et l'école de diplôme. Cela fait deux voies, avec des passerelles possibles, au moins dans un premier temps. Pour ne pas larguer les élèves qui ont de la peine, il faut réinvestir les économies d'échelle dans une baisse des effectifs qui permet un appui renforcé à ceux qui ont de la peine.



Je doute des possibilités de revalorisation de la VSO dans un bref avenir. Par contre, je soutiens une sélection plus tardive (puisque les résultats d'études comparatives montrent qu'une telle sélection offre plus de chances), et donc la mise en place d'une filière unique, ou du moins un rapprochement des filières avec une certaine perméabilité. Une des mesures d'accompagnement de la filière unique pourrait être un système modulaire.



Le premier point consiste à trouver une majorité voire un consensus politique explicite autour du diagnostic et des objectifs : décroisement, différenciation, et exigences pour tous. Puis il s'agira de "baliser" le chemin en fixant des étapes du changement au niveau pratique et enfin, la formation des maîtres doit accompagner le processus. Les caractéristiques du dispositif éducatif pourraient être les suivantes :

- moins d'élèves en classes spéciales
- groupes VSO-VSG fusionnés, à niveaux
- effectifs adaptés
- pédagogie plus riche :
 - équipes
 - séquences didactiques
 - appuis extérieurs (théâtre, ONG)
- discrimination positive :
 - appuis
 - coaching 8-9èmes



Jean-Claude
MERMOUD



Montrer de façon tangible aux élèves de VSO que la maîtrise du français et des mathématiques ouvre les portes de l'apprentissage de leur choix ou d'autres études pour autant qu'ils se sentent motivés.

Opposé à la filière unique !



Mario-Charles
PERTUSIO



Ce candidat n'a pas répondu à notre questionnaire.



Josef
ZISYADIS



La revalorisation que la droite demande pour la voie VSO consiste essentiellement à accroître les savoirs élémentaires et utilitaires. Cela ne résoudra en rien le problème central de la VSO. Il n'est pas acceptable de proposer moins de savoir aux élèves de VSO. Ils-elles doivent bénéficier du temps et de l'encadrement pédagogique nécessaires pour acquérir des qualifications générales et des savoirs accrus. La VSO souffre d'une véritable disqualification sociale.

A moyen terme il faut tendre à la mise en place d'une filière unique jusqu'à 16 ans puis débattre largement d'une ou deux filières qualifiantes de 16 à 18 ans avec une garantie d'un enseignement équivalent pour deux éventuelles filières pour les grands domaines de la culture générale.



Question 4

A l'horizon 2012, selon les orientations et décisions suisses et romandes, l'école vaudoise devra :

- enseigner deux langues dès la 5^{ème} année
- « rapatrier » les degrés 5-6 au primaire
- intégrer dans l'école ordinaire, dès l'école enfantine, beaucoup plus d'élèves qui dépendent actuellement de l'enseignement spécialisé
- adopter le plan d'étude cadre romand (PECARO)

Quelle est votre position sur ces questions et comment ces chantiers doivent-ils être conduits ? Comment dégager les vraisemblables nouveaux moyens financiers nécessaires à la réussite de ces objectifs ?



Maximilien
BERNHARD



Plus les enfants sont jeunes, plus ils ont de la facilité à apprendre des langues. En ce sens, je suis favorable à l'apprentissage de deux langues dès la 3^{ème} année. S'il faut privilégier une des deux langues, c'est l'une des langues nationales qui doit l'être. Le rapatriement des degrés 5-6 au primaire est nécessaire. Ces deux années permettront d'évaluer plus sereinement les élèves et de les diriger dans l'une des 3 voies proposées actuellement dans le secondaire I. A l'époque où j'étais à l'école (années 80), les élèves en difficultés étaient intégrés à l'école ordinaire. Cela permettait aux enfants ayant plus de facilité d'aider leurs camarades et créait une solidarité entre élèves. Je n'ai gardé que des bons souvenirs de ce principe qui devrait à mon sens reprendre place dans l'école. PECARO permettrait aux enfants de retrouver leurs marques lorsqu'ils changent de canton, les parents devant faire preuve de plus en plus de flexibilité professionnelle. Une certaine uniformisation de l'enseignement romand est dès lors souhaitable. Quant au financement, il pourrait se faire par le biais de compensations.



Pascal
BROULIS



Il est sans doute nécessaire de rapprocher sans fusionner les enseignements des cantons francophones. Toutefois, une harmonisation à outrance conduirait à une perte de contrôle du politique sur l'enseignement et participerait à une logique de centralisation au détriment du fédéralisme.

La plupart des mesures proposées ne devraient pas engendrer des coûts supplémentaires, mais de simples transferts de moyens.



Jacqueline
DE
QUATTRO



La majorité écrasante des citoyens qui s'est exprimée le 21 mai en faveur de l'harmonisation au plan suisse pour l'école obligatoire montre clairement les attentes de la population : les cantons doivent se coordonner de façon étroite, notamment sur la question des langues, sur les structures scolaires et sur les plans d'études. Il s'agit donc pour le canton de Vaud de participer à la mise en place de l'Espace suisse de l'éducation, et au sein de celui-ci, de l'Espace romand d'éducation.

Avant d'évoquer l'intégration de plus d'élèves dans l'école régulière, il faut rappeler que le canton de Vaud est le canton suisse qui a la plus grande part des élèves en âge d'école obligatoire fréquentant des structures d'enseignement spécialisé. Nous devons nous interroger sur cette spécificité et mettre en place des solutions pragmatiques pour intégrer plus d'élèves dans l'école régulière en répondant à leurs divers besoins.



Il ne s'agit que de questions de structures. Or les structures sont sans intérêt si les méthodes pédagogiques sont inefficaces. S'agissant par exemple de l'apprentissage des langues, il peut être facilité si l'apprentissage du français se base sur une grammaire transposable dans une autre langue.

Le plan d'études PECARO est heureusement à l'agonie. Inutile d'en parler. Quant aux moyens financiers, ils doivent être transférés d'activités sans grande valeur pédagogique vers des enseignements efficaces.



Je suis favorable à l'ensemble de ces quatre chantiers pour les avoir soutenus dans le cadre de la CIIP et de la CDIP. Ils devront être conduits avec l'ensemble des partenaires concernés. S'agissant de la questions de l'enseignement des langues et de celle de la création d'un CYP 3, je suis tout à fait consciente qu'outre les aspects pédagogiques, il faudra également examiner de manière approfondie la questions des enseignant-e-s qui seront actifs dans ces deux domaines. Comme je l'ai déjà indiqué à plusieurs reprises, je suis ouverte à la plurimagistralité. Quant à l'intégration dans l'école obligatoire régulière d'élèves relevant actuellement de l'enseignement spécialisé, elle ne peut être envisageable qu'avec une présence accrue d'enseignant-e-s spécialisé-e-s venant à l'appui de ces élèves et/ou de leurs collègues.

S'agissant de PECARO, il faut relever que les autres cantons élaborent d'ores et déjà un plan d'étude romand (le canton de Vaud est présent dans les groupes de travail à titre d'observateur).

Enfin, il est évident que ces chantiers devront être conduits avec les moyens financiers appropriés.



Ok pour deux langues dès la 5^{ème}.

Pour le rapatriement du cycle 5-6 au primaire, il faut que l'on y maintienne l'intervention possible de maîtres licenciés et un peu de plurimagistralité. Le mélange des enseignants me paraît bon, pourvu que l'on règle les questions de statut.

Pour une plus grande intégration des élèves de l'enseignement spécialisé, ok.

Pour Pecaro, ok.



Vaste question ! Dans l'ensemble, les changements mentionnés semblent positifs. Ils présupposent cependant la formation continue au niveau du corps enseignant. Par exemple, y aura-t-il assez d'enseignants pour enseigner les langues ? Est-ce que les enseignants seront formés pour assumer des cas d'élèves particuliers ? Et caetera



On pourrait reprendre le concept des "Fächergruppenlehrer" (petites équipes de semi-généralistes pour l'essentiel, travaillant avec un groupe de 40-60 élèves au plus, qu'ils connaissent bien). Je crois possible de proposer à des maîtres spécialistes universitaires d'acquérir une à deux didactiques supplémentaires et vice-versa, à des généralistes de se spécialiser quelque peu.

Un statut horaire généralisé à 26 périodes + 1 de concertation dégagerait quelques moyens pour la formation. Par ailleurs, le rajeunissement rapide du corps enseignant (cf. retraite des enfants du baby-boom) générera des économies.



Jean-Claude
MERMOUD



Je ne crois pas que ces orientations fassent d'ores et déjà l'objet d'un tel consensus suisse et romand.

- Outre le français, introduire l'allemand dès la 3^{ème} et l'anglais dès la 5^{ème}
- Je ne suis pas convaincu qu'il faille modifier cette période d'orientation.
- Cette intégration doit être possible au niveau primaire, mais je ne pense pas qu'elle devrait s'étendre systématiquement au secondaire.
- PECARO peut représenter une bonne chose tout dépend à quel degré on souhaite établir l'harmonisation des programmes. S'il s'agit de systématiser des concepts d'ordre pédagogique et des nouveaux besoins, je suis contre. Il faut quoi qu'il en soit tirer les enseignements des bonnes expériences des cantons voisins.



Mario-Charles
PERTUSIO



Ce candidat n'a pas répondu à notre questionnaire.



Josef
ZISYADIS



L'enseignement de deux langues dès la 5^{ème} année pourrait être positive mais à condition que la VSO soit supprimée car aujourd'hui, dès la 7^{ème} année dans cette filière, les élèves n'ont que l'accès à une langue étrangère.

Par ailleurs, l'enseignement de deux langues devrait être le fait d'enseignants-es ayant les mêmes diplômes, des traitements et un horaire de travail (25 périodes) égaux pour tous-tes les enseignants-es concernés-es.

Le rapatriement des degrés 5-6 au primaire relève aujourd'hui d'une claire tentative de péjorer les conditions de travail et de réaliser des économies sur les salaires.

Actuellement la réduction du nombre des classes de développement et de langage ainsi que le manque de places en institutions dégradent gravement les conditions de travail des élèves comme des enseignants-es dans les classes où les élèves ayant des difficultés sont intégrés-es.

L'appui apporté aux enseignants-es dans cette situation est notoirement insuffisant. Ces personnes sont parfois fragilisées. Il faut donc déterminer les moyens indispensables pour réussir cette intégration. Le DFJ doit effectivement les fournir et une évaluation permanente des classes doit être menée avec une intégration effective des enseignants-es concernés-es dans ces démarches.

Un plan d'études harmonisé au niveau romand est sans doute positif. Mais en matière pédagogique, politiques publiques d'austérité et manque d'ambition pour l'école aidant, nous ne sommes qu'à un pas de l'utilitarisme.



Question 5

Aujourd'hui, les enseignants généralistes (les instituteurs et institutrices) sont formés en 3 ans dans une haute école, consécutivement à l'obtention d'une maturité.

Tant au départ qu'à l'arrivée, leur salaire est le plus bas de Suisse. De plus, leur classification n'a pas été revue depuis 35 ans.

Dès lors, quel devrait être leur salaire de départ ? Et après 10 ans d'activité ? Et au sommet de leur classe ?



Maximilien
BERNHARD



La classification salariale des enseignants dépend dans notre canton non seulement de leur fonction, mais également de leur titre. Il est donc délicat de déterminer de manière générale les « perdants » et les « gagnants ». Ceci dit, un effort pourrait être fait en matière salariale, sur la base de la moyenne nationale des salaires des enseignants du primaire.



Pascal
BROULIS



La question salariale au sein de la fonction publique, quel que soit le domaine d'activité, est en pleine mutation. Des négociations vont commencer. Dans ce cadre, il ne fait guère de doute que les enseignants généralistes se verront augmenter. Reste qu'il faut attendre le résultat des négociations.



Jacqueline
DE
QUATTRO



Une partie de la communauté enseignante traverse une crise de reconnaissance. En effet, les attentes des parents d'une part et de l'économie d'autre part exercent une pression considérable sur les enseignants, quel que soit le degré concerné. Il m'apparaît important que les autorités politiques se préoccupent de les soutenir pour leur permettre d'exercer leur métier avec sérénité.



Philippe
LEUBA



Je ne suis pas opposé à une réévaluation du salaire des enseignants, mais à une condition : qu'il existe une évaluation systématique de leur travail.



Anne-Catherine
LYON



Tout d'abord, il faut relever qu'avec une collocation en classes 15 à 20 (58'000 à 95'000.-, 13^{ème} compris), les maîtres généralistes vaudois sont les plus mal payés de Suisse et souligner que cette situation est inacceptable et ne peut plus durer.

Dans le cadre de DECFO, qui doit entrer en vigueur dès 2008, ces salaires devraient être substantiellement augmentés. De mon point de vue, la collocation des enseignant-e-s généralistes devrait s'approcher de celle actuelle des maîtres semi-généralistes.

Outre DECFO, l'organisation de la formation des enseignant-e-s selon le système de Bologne devrait offrir des perspectives de développement professionnel intéressant ; elle devrait également permettre d'atténuer les disparités existant dans le corps enseignant.



Pierre-Yves
MAILLARD



Je suis pour une revalorisation nette de leur salaire dans le cadre de l'opération DECFO, qui doit impérativement entrer en vigueur en 2008.



François
MARTHALER



Une revalorisation de la profession est certainement nécessaire et justifiée.



Philippe
MARTINET



La revalorisation du généraliste est indispensable et je trouve regrettable que la SPV donne à penser qu'elle exige le master pour légitimer cette revalorisation ! La fourchette des classes 19 - 23 pour les détenteurs d'un brevet bac + 3, avec possibilité d'obtenir 2 classes supplémentaires avec le master, me paraîtrait correcte, avec allocation aux directions d'établissement d'un budget complémentaire pour honorer des mandats particuliers (chef-fe de file) si ce n'est pas déjà le cas en temps.



Jean-Claude
MERMOUD



Cette problématique ressort de la démarche DECFO en cours ; ces généralistes devront être revalorisés.



Mario-Charles
PERTUSIO



Ce candidat n'a pas répondu à notre questionnaire.



Josef
ZISYADIS



Enseignants-es généralistes à former en filière universitaire avec un niveau master. 25 périodes et classification en 24-28 pour tous-tes les enseignants-es jusqu'en 9^{ème} année.



20 affirmations

	 Maximilien BERNHARD	 Pascal BROULIS	 Jacqueline DE QUATTRO	 Philippe LEUBA	 Anne-Catherine LYON	 Pierre-Yves MAILLARD	 François MARTHALER	 Philippe MARTINET	 Jean-Claude MERMOUD	 Mario-Charles PERTUSIO	 Josef ZISYADIS
Enfiler l'uniforme	non	non	plutôt oui	plutôt non	non	plutôt non	non	plutôt non	plutôt non	N'a pas répondu au questionnaire	non
Fêter Noël	oui	oui	plutôt oui	oui	plutôt oui	plutôt non	plutôt oui	plutôt oui	oui	–	–
Interdire le voile islamique	plutôt oui	oui	plutôt oui	oui	non	plutôt oui	non	plutôt non	plutôt oui	–	non
Faire une dictée par jour	plutôt non	plutôt non	plutôt oui	plutôt oui	non	plutôt oui	non	plutôt oui	plutôt oui	–	non
Apprendre à chanter l'hymne national	plutôt oui	plutôt non	non	plutôt oui	plutôt oui	plutôt non	non	oui	plutôt oui	–	non
Offrir un ordinateur par élève	plutôt non	non	plutôt oui	plutôt oui	non	non	non	plutôt oui	non	–	plutôt non
Protéger les locaux par des caméras	plutôt non	plutôt non	plutôt oui	plutôt oui	non	non	non	plutôt non	oui	–	non
Interdire aux enseignants de fumer dans la cour	plutôt oui	oui	oui	plutôt oui	oui	plutôt non	non	oui	oui	–	non
Apprendre à se comporter avec un chien	oui	non	oui	plutôt non	plutôt oui	non	plutôt oui	plutôt non	plutôt oui	–	plutôt non
Supprimer l'histoire biblique	non	plutôt non	non	non	plutôt non	plutôt non	plutôt oui	non	plutôt non	–	oui
Maintenir les branches manuelles et artisanales	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	–	oui
Proposer plus de sport	plutôt oui	plutôt non	oui	non	plutôt oui	oui	plutôt oui	plutôt oui	plutôt oui	–	oui
Promouvoir le développement durable	oui	plutôt oui	oui	plutôt oui	oui	oui	oui	oui	plutôt oui	–	–
Etablir des examens cantonaux annuels	plutôt oui	plutôt non	oui	oui	non	plutôt oui	oui	plutôt oui	plutôt oui	–	non
Supprimer l'examen final de certificat	non	non	non	non	non	non	plutôt oui	plutôt non	non	–	non
Abaissér l'âge de la sélection	non	non	plutôt non	plutôt oui	non	non	non	non	non	–	non
Donner plus de liberté aux enseignants	plutôt non	plutôt oui	oui	oui	plutôt oui	plutôt oui	plutôt oui	–	plutôt oui	–	oui
Formaliser un entretien d'évaluation des enseignants	plutôt oui	plutôt oui	oui	oui	plutôt non	plutôt non	plutôt oui	plutôt oui	oui	–	non
Rétablir l'équilibre entre hommes et femmes chez les enseignants, en particulier du primaire	plutôt oui	plutôt oui	plutôt oui	non	oui	oui	plutôt oui	plutôt oui	non	–	oui
Remplacer les tableaux noirs (ou blancs) par des tableaux informatiques multi-médias	plutôt non	plutôt non	plutôt non	plutôt non	plutôt oui	non	plutôt oui	plutôt oui	plutôt non	–	non